

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE (ÉSAR) DE BEYROUTH

HISTORIQUE

L'École supérieure d'architecture (ÉSAR) de Beyrouth a été créée en 2019 au sein de la Faculté d'ingénierie et d'architecture de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, au Campus des sciences et technologies (CST). Notons que le Diplôme d'ingénieur : section architecture existait à la Faculté de l'ingénierie (ESIB) depuis 1945 et jusqu'à 1992.

MISSION

L'ÉSAR adopte une approche globale d'un métier transdisciplinaire qui joint à l'intervention dans l'espace physique une approche critique de concevoir le monde. Cette formation ramène l'architecture à sa vocation de métier au service de la ville, du territoire et des usagers, en se concentrant sur le contexte socio-politique, environnemental et économique. Sa mission est de préparer les étudiants au défi d'anticiper et de s'adapter aux évolutions du métier et de répondre aux enjeux clefs du 21^e siècle, essentiellement sur l'impact croissant du bâti sur l'environnement naturel, et de comprendre et d'intégrer la dimension culturelle, symbolique, fonctionnelle et politique dans leur stratégie, conception et pratique professionnelle.

DIRECTION

Doyen : Wassim RAPHAEL

Directeur : Antoine FICHFICH

Directeur adjoint aux affaires administratives : Farah HOMSI

ADMINISTRATION

Assistante de direction : Rana (EL) KHOURY

CORPS PROFESSORAL

Professeurs

Fadi GEARA, Wassim RAPHAEL, Antoine FICHFICH

Professeurs associés

Joseph RUSTOM, Fadi SEROPIAN

Maîtres de conférences

Cynthia BOU AOUN, Nisrine (EL) MEZHER, Alousia SALIBA, Joanna NSEIR

Enseignants appartenant à une autre Faculté de l'USJ ou ayant un autre titre à l'USJ

Nancy ALAM, Nadine ABBAS, Toni KAHWAJI

Chargés de cours

Maria ABI KHALIL, Nohra ABI RIZK, Charbel ABOU JAOUDE, Jimmy ABOU JAOUDE, Guy ASSILI, Eliane MATAR AVEDISSIAN, Michel BARMAKI, Carine BECHARA, Nadine BEJJANI, Elie BOU CHAKRA, Sœur Dima CHÉBIB, Sélim CATAFAGO, NATHALIE CHAHINE, Said CHÉHAB, Nadim CHOUEIRY, Guillaume CRÉDOZ, Elsie (EL) DIK, Jacqueline FARAH, Tifany GEARA, Pierre GHANEM, Nadine GHOLAM, Nada GHORRA, Jihad HADDAD, Roland HADDAD, Mario HAJJAR, Josiane HINDI, Lamia JALLAD, Marie-Reine KARAM, Rita KARAM, Jad (EL) KHOURY, Ziad KHOURY, Ange KHALIL, Walid KHALIL, Rima KHAYRALLAH, Joseph KORKMAZ, Louna MAALOUF, Elie METNI, Richard MITRI, Rami (EL) MURR, Dina RIZK, Mona SAIKALI, Jean SAMAHA, Chadi SFEIR, Roula DAHER TAOUTEL, Jean-Marie TAOUTEL, Youssef TOHMÉ, Ghada WAKED, Christian ZAHER, Élise ZGHEIB.

DIPLOME D'INGÉNIEUR : SECTION ARCHITECTURE

Le programme d'architecture a pour but de former des architectes par un enseignement à la fois concret et innovant, centré autour des studios d'architecture et d'une capacité de travail en équipe dans un cadre multilingue et multiculturel. Il s'appuie sur l'acquisition des connaissances et l'apprentissage du métier par la recherche, les nouvelles technologies, le développement durable, l'interdisciplinarité et la pratique du métier de la construction. Le programme délivre un Diplôme d'ingénieur : section architecture, équivalent à un master, qui s'étale sur une durée de cinq ans, totalisant 300 crédits ECTS.

DÉBOUCHÉS

La formation du programme d'architecture permettra de travailler dans les métiers de l'architecture et de la maîtrise d'œuvre. De par sa transdisciplinarité, l'architecture touche à multiples champs de l'activité humaine ; ceci lui donne aussi accès à d'autres professions du domaine du bâtiment et de la construction :

- La maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études
- L'expertise immobilière
- La maîtrise d'ouvrage et la gestion immobilière
- Les entreprises de construction
- L'architecture d'intérieur et la décoration
- La scénographie et la muséographie
- Le design mobilier et industriel
- L'animation et la 3D.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Le crédit ECTS : 161 \$ + 3.867.000LL

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 50 : Validation d'une UE

Pour les UE des studios d'architecture, une moyenne de 12/20 est requise. Toutefois, une note minimale de 10/20 est acceptée à la condition que la moyenne annuelle de 2 studios de l'année soit supérieure ou égale à 11.5/20.

Article 51 : Obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme d'ingénieur : section architecture, l'étudiant doit valider toutes les UE et :

- remplir les conditions d'une maîtrise suffisante de la langue arabe et de la langue anglaise (Article 6 - alinéas c et d)
- valider les 300 crédits du programme d'architecture.
- avoir au moins une moyenne cumulée sur l'ensemble du programme de 12/20 ainsi que 12/20 sur le Projet de fin d'études (PFE).

Article 54 : Probation

Un étudiant du programme d'architecture entre en probation si :

- à la fin de la première année, sa moyenne cumulée est inférieure à 11.50/20.
- à partir du premier semestre de la deuxième année, sa moyenne cumulée est inférieure à 12/20.